



DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS A LA MISE EN CIRCULATION DES VEHICULES EN TANT QUE TAXIS (TOUS LES CAS)

- Contrat de subdélégation légalisé ;
- Document de subdélégation légalisé ;
- Attestation originale du compte ouvert (bancaire ou postal RIB 24 chiffres);
- Copie certifiée conforme de la carte grise au nom de l'exploitant ;
- Copie certifiée conforme de la CIN du propriétaire de l'agrément ;
- Copie certifiée conforme de la CIN de l'exploitant ;
- Copie du certificat de vie concernant un ancien contrat ;
- Copie certifiée conforme du permis de confiance ;
- Copie du livret de l'agrément qui a été déjà exploité ;
- Copie de la visite technique délivrée par la délégation du transport.

Observation :

D'autres documents sont à ajouter selon les cas suivants :

-Renouvellement de contrat : Ancien contrat + Devenir de l'ancien véhicule + Copie de l'ancienne carte grise.

-Changement de locataire : Désistement de l'ancien exploitant + Ancien contrat + Devenir de l'ancien véhicule + Copie de l'ancienne carte grise.

-Changement de véhicule : Attestation de changement de propriété + Copie de l'ancienne carte grise + Ancien contrat.

EN CAS D'EXPLOITATION DIRECTE : Attestation délivrée par le bureau de taxis justifiant la non location de l'agrément + Devenir de l'ancien véhicule + Copie de l'ancienne carte grise.

Observation en cas de procuration :

* Procuration enregistrée et conservée.

* Certificat de vie du demandeur.